



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Chasse avec les chiens de race Podenco

Question écrite n° 38006

Texte de la question

M. Loïc Dombrevail interroge Mme la ministre de la transition écologique sur la chasse avec les chiens de race Podenco, afin de rappeler la législation à ce sujet. L'article 8 de l'arrêté du 1 août 1986 relatif à divers procédés de chasse, de destruction des animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans un but de repeuplement interdit l'emploi pour la chasse « des chiens lévriers pur-sang ou croisés », dans un objectif de limitation de l'impact sur la biodiversité. En 2019, les chiens de race Podenco ont été classés par la fédération cynologique internationale dans le groupe 5 « spitz et apparentés » et non dans le groupe 10 « lévrier », malgré leur apparence morphologique. Cela a créé une ambiguïté sur leur possibilité d'utilisation pour la chasse. Une association de défense des Podencos a alors saisi l'Office français de la biodiversité (OFB), qui a alors confirmé dans un courrier du 16 décembre 2019 que l'interdiction de chasse s'applique également à cette race, dans la mesure où l'interdiction concerne tous les dérivés de lévriers, conformément à leurs caractéristiques morphologiques. Cependant, malgré cet avis, la Fédération nationale de chasse (FNC) indique dans un courrier du 4 février 2020 qu'elle souhaite malgré tout continuer à utiliser ces chiens, faisant fi de l'avis de l'OFB. Devant cette contradiction entre les recommandations émises par l'OFB et la position et les pratiques de la FNC, il lui demande donc quelle est sa position sur ce sujet de la chasse avec les chiens Podencos.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Dombrevail](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38006

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3238

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)